



Savoir si j ai le droit pour me regulariser

Par **toufinour**, le **15/03/2013 à 10:17**

j ai dépose ma demande pour régulariser ma situation d après la nouvelle lois.j ai reçu la repense de la préfecture en me disant que je dois présenter passeport ancien et justificatifs des impôts des années 10. 11.12 .j ai perdu mon passeport avec mes documents .j ai demande un nouveau passeport.je suis ici en France de plus de disant.est ce que avec le nouveau passeport je pourrai avoir le récépissé de plus j ai un dossier médical du médecin qui est encore en fonction de plus de 10 ans.pour les impôts je n ai pas le droit de payer puisque je suis pas en règle je n ai pas de fiche de paye .

Par **Etrang**, le **15/03/2013 à 12:19**

Pour justifier votre présence la préfecture vous demande les impôts et l'ancien passeport.rnVous pouvez obtenir un duplicata de votre avis d'imposition en contactant votre centre des impôts ou service des impôts des particuliers, ainsi que pour les relevés de compte EDF et autres(qui sont des fois payant).rnSi vous n'avez pas déclaré les impôts, il faut le dire tout en essayant de ramener d'autres justificatifs.rnSinon n'importe qui peut dire qu'il a dix ans et qu'il a perdu son passeport et ces documents.rnBon courage.

Par **AlexanderVas95**, le **15/03/2013 à 23:15**

Bonjour,rnL'ancien passeport est nécessaire pour prouver vos entrées et sorties du territoire sinon comme le dis Etrang tout le monde pourrait inventer toutes sortes de choses.